



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2021

Participants: C. Varin, F. Weber, S. Bara, J.S. Zampa.

V. Basque, M. Benblidia, G. Broussard, S. Charlier, V. Frisse, D. Granvaud, V. Le Nautout, V. Leroi., G. Tremelot, J. Weber.

Non participants:

Les réunions de Conseil d'Administration n'étant plus maintenues depuis le mois d'octobre pour des contraintes sanitaires, un compte rendu est réalisé pour lister les informations importantes depuis le dernier CA du 15/10.

### **QUESTIONS SUR LES INFOS**

#### **- Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 15/10/20**

L'approbation de ce compte rendu devait être votée par mail pendant la période de confinement. Les membres du bureau ayant voté favorablement, celui-ci est approuvé.

#### **\* « Les infos »**

- Environ 70 cartes de vœux ont été diffusées juste avant les vacances de Noël (une trentaine d'animateurs, 14 membres du CA, environ 25 autres (officiels, associations, anciens...))
- Comme tous les ans, le renouvellement du domaine neauphle.fr a été effectué pour un an (sur le site Gandi pour 14.40€/an)
- Le sapin n'a pas été acheté cette année
- Entre le 15 et le 19 octobre : Toutes les sucettes en chocolat destinées à la distribution aux enfants ont été achetées chez Lidl. Elles ont été emballées avant les annonces de confinement. Il en est de même pour les sachets pour les animateurs.
- La distribution des chocolats a pu se faire début janvier à la reprise des activités enfants dès le lundi 4 janvier.

#### **\* Finances**

##### **Rendez-vous avec la Municipalité (subvention budget primitif)**

Le rendez-vous a eu lieu jeudi 7 janvier avec Christine, Sophie et Benoit Pouyet chargé des Associations de la commune.

#### **\* Assemblée Générale**

Celle-ci n'ayant pas pu avoir lieu le 03/12/20, un délai de 3 mois est accordé, il convient donc de la faire avant le 03/03/21. Un délai supplémentaire de 6 mois vient d'être accordé pour les AG. Celle-ci est organisée à distance uniquement, compte-tenu des contraintes sanitaires. La date retenue est le 04/02/2021.

#### **- Tarif de l'adhésion 2021/2022**

Statutairement, le tarif de l'adhésion annuelle à l'association doit être soumis au vote en Assemblée Générale. Le montant de l'adhésion doit être voté lors du CA qui précède l'Assemblée Générale (initialement prévu le 12 novembre) Exceptionnellement à cause de la situation sanitaire, le vote a eu lieu par mail.

Le résultat est le suivant :

12 VOIX pour le maintien de l'adhésion à 17€

1 VOIX pour un passage de l'adhésion à 20€

1 VOIX qui n'a pas répondu

- **Rapport complet** doit être approuvé par les membres du bureau du CA  
Exceptionnellement à cause de la situation sanitaire, le vote a eu lieu par mail.

Le résultat est le suivant :

14 VOIX pour l'approbation du rapport complet en l'état.

**\* Historique des événements en novembre et décembre**

Les points suivants n'ont pas pu être abordés en réunions CA suite à l'arrêt des activités du 2/11/20 au 3/01/21 :

**- Évolution des cours après 7 semaines d'activité**

Le document joint a été mis à jour malgré l'arrêt des activités au bout de 5 semaines d'activité.

Explications par rapport aux chiffres relevés à 3 semaines :

- le nombre d'inscriptions dans les cours qui a baissé est dû à des cours d'essai qui n'ont pas donné suite, ou alors des adhérents qui s'étaient inscrits dans plusieurs cours et qui n'en ont confirmé qu'un

- le nombre d'adhérents n'ayant pas encore réglé leur cotisation peuvent être :

\* des adhérents qui viennent, qui ont été relancés et qui n'ont toujours pas payé

\* des adhérents inscrits récemment et n'ayant fait qu'un cours d'essai

\* des enfants du foyer dont le règlement se fait de façon groupée

Remarque : Toutes les relances pour les règlements qui n'ont pas été effectués ont été suspendues ; à constater qu'une cinquantaine d'adhérents n'ont pas réglé, en partie ou en totalité.

**Effectifs et statistiques au 31/12/20**

Les effectifs au 31/12/20 sont identiques aux effectifs à 7 semaines puisque les activités ont été arrêtées

**Fiches d'appréciation de la saison**

Ne seront pas diffusées cette saison

**Coût activité des salariés**

Suite à la décision reconduite d'une année sur l'autre en CA du 1er octobre 2014, le personnel de l'A.S.L.C (+ conjoints et enfants) inscrits dans nos activités, bénéficient d'une remise de 15% sur le tarif des cotisations.

**Les évènements suivants ont été annulés :**

Les soirées danses à deux des 21/11/20 et 09/01/21

Les classes ouvertes aux parents la semaine du 7 au 11 décembre

Le Master class Zumba le 13/12/20

Les Cartes blanches du théâtre du 30/01/21

**Les évènements suivants vont être décalés :**

L'Assemblée Générale du 03/12/20

Stage yoga dimanche 29 novembre

Cours d'ensemble instrumental dimanches 15 novembre et 13 décembre

**\* Informations importantes depuis le dernier CA du 15/10 :**

Le 14/10 : Annonce du couvre feu de 21h à 6h.

Tous les animateurs des cours concernés par l'ASLC ont été contactés pour trouver une solution (cours le week-end, raccourcis, déplacés...)

Le 17/10 : Arrêté de la préfecture des Yvelines interdisant toutes les activités adultes ; maintien des activités enfants.

Tous les cours de rattrapages adultes qui étaient prévus la 1<sup>ère</sup> semaine des congés de la Toussaint ont été annulés (cours que certains animateurs consentaient à faire bénévolement en dédommagement du dernier confinement + 2 cours de rattrapage pour absence (Pilates et Zumba) ).

Entre le 19 et le 23/10 : Un mail groupé a été envoyé à tous les cours pour prévenir de l'annulation des cours adultes (nota : un nombre conséquent de mails ne sont pas parvenus à destination).

A la date du 20/10 : La salle du conseil avait été réservée pour les CA ainsi que l'AG et les horaires ont été modifiés

Le 28/10 : Annonce par le gouvernement d'un confinement total pour nos activités et fermeture du bâtiment de la MJP par la mairie le 30/10.

A la date du 02/11 : Les membres du bureau du Conseil d'Administration se sont concertés puis ont annoncé aux membres du CA, ensuite aux animateurs puis aux permanentes les décisions suivantes :

- Activité partielle totale pour l'ensemble des animateurs salariés (26)
- Activité partielle totale pour un poste de secrétariat (1)
- Activité partielle partielle pour deux postes administratifs et financiers (à hauteur de 50%) (2)

A la date du 09/11 : Toutes les réunions CA ainsi que l'AG sont suspendues, en attente de report en fonction du déconfinement.

Mardi 24 novembre : Fin des attestations et déplacements et autorisation de reprise des activités extra scolaires en extérieur

Mardi 15 décembre : Annonce d'un couvre feu 20h-6h

Début décembre Le chômage partiel est reconduit dans les mêmes conditions

Du 7 au 11 décembre : Un mail groupé à été envoyé à tous les cours pour prévenir de la reprise des activités enfants le 04/01/21 et des activités adultes le 20/01/21

Lundi 4 janvier : Reprise des activités enfants lundi 4 janvier, avant le couvre feu de 20h

Samedi 16 janvier : Suspension de toutes les activités de l'Aslc (activités extrascolaires en intérieur)